

MAIRIE DE COBONNE
26400 COBONNE
Tél : 04.75.25.24.77

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **01.02.2021**

Présents : Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Franck GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Philippe RIBIERE, Thomas ROLLAND et Anni VALKONEN. Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Philippe RIBIERE

1. Approbation du compte rendu du conseil précédent

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibération : Signature convention ONF

Il s'agit de reconduire une convention de l'Office National des Forêts (ONF) sur la forêt communale de 28 ha. L'ONF analysera l'état de la forêt, reverra les objectifs de gestion, et prendra en charge la gestion. Au sein de cette forêt 12 hectares seront potentiellement exploitables à l'horizon 2034. Une première coupe pourrait être décidée mais soumise à l'accord des propriétaires pour l'aménagement des chemins de coupe et la prise en charge des travaux par la commune. Un bilan coûts/bénéfices devra être fait le moment venu.

VOTE : 11 votes pour. Délibération adoptée à l'unanimité

3. Présentation et Mise à jour prestation de service Réseau Eau Potable – Objectif Eau - (suite de la délibération du 11 janvier)

Le Maire a poursuivi les discussions avec Objectif Eau, afin d'améliorer et de clarifier certains points de la proposition. Il en découle la possibilité de se doter de la télégestion. Deux compteurs de télégestion seront installés aux sources des Bourbous et de la Combe. (Il est prévu d'installer un total de cinq compteurs de télégestion à terme). Deux relevés des compteurs abonnés seront faits annuellement pour pouvoir mieux analyser la consommation d'eau sur l'année. Le Maire a donné des précisions sur le détail des coûts de la prestation négociée, et les coûts annuels (dégressifs) sur les trois prochaines années. Le devis est inférieur à la prestation adoptée lors du dernier conseil qui ne comportait pas la télégestion. (Il n'est pas possible de faire subventionner la pose de ces deux compteurs).

4. Délibération : Chemin Rural n°19 – Vote pour l'aliénation du CR19

Il s'agit de faire une correction à la suite de la délibération du dernier conseil pour mentionner un Chemin Rural plutôt qu'un Chemin Communal (Après consultation du registre des voies communales). La procédure votée est donc l'aliénation du chemin rural référencé CR19 (Quartier tramelas). Une enquête d'utilité publique reste nécessaire.

Le conseil donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette procédure d'aliénation.

VOTE : 11 votes pour. Délibération adoptée à l'unanimité

5. Questions diverses

- Une question est posée sur un lieu d'expression libre ouverte aux habitants. A ce jour rien n'existe.
Une possibilité serait d'accueillir une tribune sur le site web et sur le Vivre à Cobonne. Cela nécessiterait d'établir une charte de bonne conduite et une validation de la municipalité avant publication. Ce point est à finaliser pour faire une proposition de réponse.
- Ecole : La mairie n'a pas reçu de demande de dérogation pour accueillir des élèves d'autres communes. Il est prévu d'avoir 20 élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (11 Cobonne, 8 Gigors, 1 Crest). L'Education Nationale devrait prendre la décision sur la fermeture d'une classe le 4 février. Si la classe fermait, la directrice a fait la demande d'une ATSEM vu le nombre d'élèves et la classe multi-niveaux (allant de la grande section de maternelle au CM2). Cela aura un impact budgétaire significatif, bien que les coûts soient partagés au prorata des élèves avec la Commune de Gigors. De ce fait la question de maintenir un accueil en grande section a été posée. Ce sujet mérite une analyse plus poussée en s'appuyant sur le Budget Communal 2021.
- Le maire a proposé d'organiser une réunion de travail sur le budget 2021 avant le vote final avec la Commission des Finances. Une réunion est aussi prévue avec les membres du CCAS.
- Des réunions seront organisées sur le PLUi entre les séances des conseils municipaux. (Cf point suivant)
- La CCVD a annoncé fin janvier le projet d'une cuisine centrale à Eure pour Sept 2022. Cette initiative est débattue avec les élus du bassin Gervanne Sye.
- Concernant les Bourbous, la DDT a donné son accord pour débiter les travaux en juillet. (La notification de cette information n'a cependant pas été communiquée par la Mairie de Gigors au 02 février).

6. Présentation et lancement de la réflexion sur le PLUi

Le Maire souhaite engager une réflexion sur le PLUi avec le Conseil Municipal. La commune doit intégrer le PLUi intercommunal de la CCVD. Le sujet a été présenté, ainsi que le contexte et le calendrier. Le processus, s'étale de 2021 à 2023 (validation du PLUi au niveau de l'intercommunalité).

L'objectif est de réfléchir à ce que nous voulons pour la commune sur les dix ans qui viennent.

Les grandes lignes du processus :

- i) Collecter et échanger des idées (aussi en concertation avec ses voisins), voire recueillir les attentes de la population via le site de la Mairie. (Ceci implique qu'un questionnaire soit établi afin d'alimenter la réflexion en cours sur les besoins, les attentes, la centralité du village etc...)
- ii) Synthèse des idées/projets et les discuter,
- iii) Sélection avec la CCVD de ce qui est envisageable ou pas (en fonction des règlements applicables et des justifications apportées). Retour d'information vers la population et éventuel vote sur le choix d'un projet (si choix multiple).

Le Conseil Municipal sera accompagné par un représentant de la CCVD afin de répondre aux interrogations.

La séance est levée à 23h00.